

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

portant sur un projet d'aménagement de sécurité de la RD704 au sud de la commune du VIGEN

Maître d'ouvrage : conseil départemental de la Haute-Vienne

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUÊTE

Par arrêté préfectoral DL/BPEUP n°74-2022 en date du 28 juillet 2022, la préfète de la Haute-Vienne a prescrit, selon les dispositions du code de l'environnement, l'ouverture d'une enquête publique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique des travaux,
- la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de cette opération,
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune du Vigen,
- au classement et déclassement de voiries.

Elle se déroulera du **lundi 29 août 2022 à partir de 8h30 au vendredi 30 septembre 2022 jusqu'à 17h30**, pendant une durée de trente trois (33) jours consécutifs à la mairie du Vigen (siège de l'enquête).

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le dossier d'enquête unique, composé notamment, au titre du code de l'environnement, d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, des avis de la communauté urbaine Limoges métropole, de la commune du Vigen, de la mission régionale d'autorité environnementale de Nouvelle-Aquitaine ainsi que de la réponse du maître d'ouvrage à ce dernier, sera consultable à la mairie du Vigen afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public qui sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Monsieur René TIBOGUE, officier de l'armée de terre en retraite, désigné le 12 juillet 2022 en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Limoges recevra les observations écrites et orales du public lors de ses permanences à la mairie du Vigen aux jours et heures fixés ci-après :

- lundi 29 août 2022 de 8h30 à 11h30
- samedi 10 septembre 2022 de 9h00 à 12h00
- jeudi 15 septembre 2022 de 14h30 à 17h30
- mercredi 28 septembre 2022 de 14h30 à 17h30
- vendredi 30 septembre 2022 de 14h30 à 17h30

Le public pourra également consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre d'enquête publique unique à la mairie du Vigen** ;

- **par voie postale** à la mairie de la commune du Vigen, à l'attention du commissaire enquêteur, 1 place Adrien Delor – 87110 Le Vigen

- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet « aménagement de sécurité au sud du Vigen sur la RD704 », à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public reçues le premier jour de l'enquête publique unique avant 8h30 et le dernier jour d'enquête après 17h30 ne seront pas prises en compte.

INFORMATION

- Le dossier d'enquête unique est consultable sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Déclaration d'utilité publique », ainsi que sur le site internet www.projets-environnement.gouv.fr.
- Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture de la Haute-Vienne – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
- Un point d'accès à un poste informatique, où le dossier pourra être consulté, sera disponible en mairie du Vigen aux jours et heures habituels d'ouverture précités et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00). Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Christophe MATHOU, directeur du pôle déplacements au conseil départemental de la Haute-Vienne (au 05 44 00 10 66, christophe.mathou@haute-vienne.fr).

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le rapport et les conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie du Vigen ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique précitée, ainsi que sur le site internet www.projets-environnement.gouv.fr.

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE

La déclaration d'utilité publique de l'opération, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme du Vigen, ainsi que la cessibilité des terrains nécessaires à l'opération et le classement et le déclassement des voiries seront prononcés par arrêté préfectoral qui sera publié au recueil des actes administratifs. Le classement et le déclassement des voiries concernées relèveront des collectivités compétentes.

Le public veillera à respecter scrupuleusement les gestes barrières.